

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2013

OBJET : TAUX DES TAXES COMMUNALES 2013

Le Conseil Municipal,

VU l'état n° 1259 COM transmis par la Direction des Services Fiscaux de la Lozère, relatif à la fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

D É L I B È R E :

Article. 1^{er}. - Vote les taux d'imposition suivants (identiques à ceux votés en 2010, 2011 et 2012) pour l'exercice 2013 :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	361 300 €	3,24 %	11 706 €
Foncier bâti	208 200 €	19,95 %	41 536 €
Foncier non bâti	8 200 €	118,42 %	9 710 €
		TOTAL	62 952 €

Article 2 - La recette à provenir de la présente délibération sera encaissée au Budget principal de la commune, Section de Fonctionnement - *Article 73111* : « *TAXES FONCIERES ET D'HABITATION* ».

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE 100 000 €

Le Conseil Municipal ;

VU sa délibération en date du 16 mars 2008 (n°11) portant délégations au Maire,

Après un exposé du Maire sur la nécessité de conforter la trésorerie communale en prévision des dépenses découlant de l'exécution de l'extension du cimetière communal,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : AUTORISE le Maire à contracter avec l'établissement bancaire faisant la meilleure proposition pour une ligne de trésorerie d'un montant maximal de **cent mille Euros**.

Article 2 : DONNE en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire, où à défaut à l'adjoint disponible, dans l'ordre du tableau, en ce qui concerne les documents financiers et administratifs afférents à cette opération.

**OBJET : APPROBATION du COMPTE de GESTION – budget ASSAINISSEMENT –
Dressé par Monsieur C. BLAYAC, RECEVEUR**

Le Conseil Municipal, ⁽¹⁾

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ⁽³⁾ ;
- ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger ⁽³⁾ :~~

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - ASSAINISSEMENT

Secrétaire(s) :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

déficit de 0.00

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1940.20
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT 472.72
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2012	-1467.48
A. EXCEDENT AU 31/12/2012	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel <i>à reporter</i>	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2012	-1467.48
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-1467.48

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (hors la présence du Maire) ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michèle BASTIDE
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012
 dressé par Le Maire, Denis GRAS après s'être fait présenter le budget primitif,
 le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE 10 AVR.
 SERVICE DU COURRIER

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		67 976.99	1 940.20		1 940.20	67 976.99
Opérations de	72 317.31	10 199.00	15 959.72	16 432.44	88 277.03	26 631.44
TOTAL	72 317.31	78 175.99	17 899.92	16 432.44	90 217.23	94 608.43
Résultat de clôture		5 858.68	1 467.48			4 391.20
Restes à réaliser	3 000.00				3 000.00	
TOTAL CUMULE	3 000.00	5 858.68	1 467.48		3 000.00	4 391.20
RESULTAT		2 858.68	1 467.48			1 391.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Denis GRAS, Michèle BASTIDE, Jean-Marc BRUGERON, Robert COURNUT, Rose-Marie CORNUT, François ESTEVENON, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe MACHARD, Frédéric MONTANIER, Marie-Thérèse PROUHÈZE, Catherine REVERSAT-PINTENET

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (hors la présence du Maire) 2012 – Vote du compte de gestion du comptable public 2012 – Affectation du résultat de fonctionnement 2012 – budget principal

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE CA 2012	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de conseillers en exercice	11	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	Nb de conseillers en exercice	11
Nb de conseillers présents	08		Nb de conseillers présents	09
Nb de suffrages exprimés	08	Date de convocation : 26/03/2013 Séance : 04/04/2013	Nb de suffrages exprimés	09
Votes Contre	0		Votes Contre	0
Pour	08		Pour	09
Abstentions	0		Abstentions	0

réuni sous la présidence (1) de Mlle Michèle BASTIDE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012
 dressé par le Maire, Denis GRAS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 971.10	18 354.41		18 354.41	37 971.10
Opérations de l'exercice	145 364.75	194 573.03	52 023.64	127 762.68	197 388.39	322 335.71
TOTAUX	145 364.75	232 544.13	70 378.05	127 762.68	215 742.80	360 306.81
Résultat de clôture		87 179.38		57 384.63		144 564.01
Restes à réaliser					32 764.00	
Besoin / excédent de financement Total						111 800.01
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						50 300.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

_____ au compte 1068 (recette d'investissement)
 _____ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Denis GRAS, Michèle BASTIDE, Jean-Marc BRUGERON, François ESTEVENON, Robert COURNUT, Rose-Marie CORNUT, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe MACHARD, Frédéric MONTANIER, Marie-Thérèse PROUHÈZE, Catherine REVERSAT-PINTENET



Pour expédition conforme,

M. Bastide
 premier adjoint

Reçu en Préfecture le 10/04/2013

RECU A LA PREFECTURE DE LA LOZERE
 10 AVR. 2013
 SERVICE DU COURRIER